



Ville d'Esch-sur-Alzette

Exercice 2016

Article budgétaire : 2/170/707110/99002 titre n°5

Relevé et Rôle Supplétif

de l'impôt foncier pour l'exercice 2015

au montant de EUR ---- 4 434,40 €-----

(en toutes lettres) quatre mille quatre-cent trente-quatre virgule quarante euros

Etabli à Esch-sur-Alzette, le 16 février 2016

Le chef de service,

Le présent rôle de l'exercice 2015 a été arrêté à la somme de quatre mille quatre-cent trente-quatre virgule quarante euros

par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette en sa séance du

Le collège des bourgmestre et échevins,

No

Vu pour être approuvé et arrêté à la somme de quatre mille quatre-cent trente-quatre virgule quarante euros

Esch-sur-Alzette, le

Le conseil communal,

Le président,

Le secrétaire,

No

Vu et

.....

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2015

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants	
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00	
	B1 constructions commerciales	486,00	900%	4 374,00	
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00	
	B3 constructions à autre usage	54,82	300%	164,46	
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	1 170,42	300%	3 511,26	
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	12,50	600%	75,00	
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
	A déduire	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
		B1 constructions commerciales	-83,00	900%	-747,00
		B2 constructions à usage mixte	-83,08	600%	-498,48
		B3 constructions à autre usage	-42,50	300%	-127,50
		B4 maisons unifamiliales, de rapport	-603,57	300%	-1 810,71
		B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-84,23	600%	-505,38
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
Total:				4 435,65	
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				1,25	
Montant total du rôle				4 434,40	

Moitt des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris
au présent rôle sous les No